Le problème du Burundi concernant son passé est un problème politique

RFI, 17 octobre 2016 INVITÉ AFRIQUE F. Reyntjens (universitaire): «Le risque d’un génocide au Burundi est limité» Le gouvernement du Burundi fait l'unanimité contre lui. Vendredi dernier, à New York, les quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU ont exprimé leur «profonde préoccupation» face au refus du régime de Pierre Nkurunziza d'autoriser le déploiement d'une force de police des Nations unies à Bujumbura. A l'origine de ce bras de fer, un rapport publié le mois dernier par l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi. Jusqu'où peut aller cette escalade ? L'universitaire belge Filip Reyntjens est un spécialiste de la région des Grands Lacs et enseigne à l'université d'Anvers.

RFI : Filip Reyntjens, le mois dernier une commission d’enquête des Nations unies a dénoncé de graves violations des droits de l’Homme commises principalement par des agents de l’Etat. « C’est totalement faux ! » a répliqué Bujumbura. Alors qui dit vrai ? Filip Reyntjens : Je crois que les deux disent vrai dans ce sens qu’il n’y a pas que les agents, même si les enquêteurs du bureau des droits de l’Homme de l’ONU ne pointent pas du doigt que des agents du gouvernement. Mais il y a de très nombreuses enquêtes internationales, tant de l’ONU que d’associations internationales des droits de l’Homme, comme Human Rights Watch ou Amnesty International, qui ont observé et dénoncé des violations très graves des droits de la personne au Burundi. Donc je pense que, sur les faits, la chose est claire. Mais le gouvernement burundais est frustré par le fait que lui est pointé du doigt, alors qu’il est vrai que d’autres acteurs politiques parfois difficiles à identifier ont clairement également commis des assassinats de personnalités politiques, militaires, voire issues des services des renseignements. « Etant donné l’histoire du pays le danger du crime de génocide est grand », écrit le rapport des enquêteurs des Nations unies. Je ne suis pas tout à fait d’accord. Je pense qu’il est dangereux de crier trop souvent au loup. Le problème du Burundi concernant son passé est un problème politique. L’ethnicité aujourd’hui dans le système politique burundais ne joue pas un rôle important. D’ailleurs on observe qu’il y a des hutus et des tutsis du côté du pouvoir, du côté du président Nkurunziza, par exemple lorsqu’il s’agit du débat autour du troisième mandat et il y a des hutus et des tutsis qui s’y opposent. Donc manifestement la ligne de passage au Burundi aujourd’hui n’est pas ethnique. Elle reste essentiellement politique, c’est un enjeu de pouvoir, c’est en fait un enjeu parfaitement universel, si l’on veut. Et donc je pense que le risque d’un génocide au Burundi est aujourd’hui limité, même s’il faut certainement être vigilant. Il y a certains acteurs politiques et notamment au sein du gouvernement, qui essaient d’injecter une dose d’ethnicité dans le débat, mais jusqu’à présent les Burundais, tant parmi la population - c’est ce que les enquêtes montrent - que dans la classe politique et certainement la société civile, ne tombent pas dans ce piège. Il y a deux semaines le Conseil des droits de l’Homme des Nations unies a annoncé l’ouverture d’une enquête visant douze personnalités burundaises dont le numéro 2 du régime, le général Bunyoni. Est-ce que cela vous paraît justifié ? Oui, Bunyoni est parmi ceux qu’on cite souvent comme parmi les durs du régime. Et il est, d’après de nombreux rapports, impliqué personnellement dans un certain nombre d’abus très graves des droits de la personne. Et c’est donc après la publication de ce rapport des Nations unies qu’on a appris la mise en quarantaine du bureau des Nations unies sur place et le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale. Jusqu’où va aller l’escalade ? Le Burundi pourrait à la rigueur également se retirer de l’ONU. Mais le Burundi a choisi la voie de l’isolement, ce qui est évidemment une voie extrêmement dangereuse pour un pays qui est somme toute un des plus pauvres du monde, qui peut difficilement se passer de l’aide internationale, qui va être confronté à un moment à l’impossibilité de payer les salaires de ses fonctionnaires, voire pire peut-être les soldes de ses militaires. Mais en ce qui concerne le retrait de la CPI c’est évidemment une première. Si le Burundi poursuit cette voie il sera le premier pays à se retirer de la CPI. Ça pourrait susciter certaines sympathies au sein du continent africain où il y a un sentiment de rejet de la Cour pénale internationale. Filip Reyntjens, vous dites que Pierre Nkurunziza est de plus en plus isolé, mais en même temps, la semaine dernière à Berlin, le président en exercice de l’Union africaine, le Tchadien Idriss Deby, a déclaré que le président burundais n’avait pas violé la Constitution l’année dernière quand il avait brigué un troisième mandat et que les crispations au Burundi venaient de l’extérieur. C’est-à-dire de l’Europe et des Etats-Unis. Pas de l’intérieur du pays. Est-ce que ce n’est pas une aubaine pour Pierre Nkurunziza ? C’est peut-être une aubaine. Il y a en Afrique – et surtout parmi les chefs d’Etat les moins démocratiques et monsieur le président Deby fait certainement partie de ce groupe – ce sentiment qu’il faut se débarrasser de toute observation internationale et surtout évidemment par la CPI. Le président Déby, évidemment, est assez mal placé pour se prononcer sur la question de la limitation du nombre de mandats puisque la constitution du Tchad ne prévoit pas de limitation du nombre de mandats du tout. Depuis la dernière révision constitutionnelle. En effet, depuis 2005. Quant à son assertion que l’instabilité au Burundi a été causée par des forces externes à l’Afrique, cela, factuellement, est manifestement faux ! C’est à l’issue ou après l’annonce le 25 avril 2015 que le président Nkurunziza briguerait un nouveau mandat, c’est là qu’à l’intérieur du Burundi un mouvement de protestation s’est formé à l’initiative de forces intérieures au Burundi. Et le régime burundais peut-il tenir longtemps ? Je ne sais pas. C’est difficile à dire. Si les bailleurs de fonds continuent comme ils le font déjà à sanctionner le Burundi, ça pourrait mener à des problèmes à l’intérieur même du régime. On a vu au Burundi par le passé des régimes qui ont été renversés sur la base d’un mouvement de protestation à l’intérieur du régime. Ce fut le cas en 1976 lorsque [Jean-Baptiste] Bagaza a renversé le président [Michel] Micombero et une fois de plus en 1987 lorsque [Pierre] Buyoya a éjecté [Jean-Baptiste] Bagaza. Les instigateurs de ces putschs à l’époque faisaient partie du même groupe au pouvoir, mais qui estimaient que le président

devenait un handicap plutôt qu’un atout. Cela me paraît une possibilité, sans dire que je la trouve probable ou même possible. Par Christophe Boisbouvier